Mise à disposition de broyeurs mobiles

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Sydevom de Haute Provence
Avenue Pierre Gassendi La Sève – ZA La Cassine
http://www.sydevom04.fr/

VIGNE
Bernard
Provence-Alpes-Côte d'Azur
bernard.vigne@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, DECHETS VERTS, BROYEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La campagne de caractérisation des ordures ménagères effectuée par VERDICITE en juillet 2011 a révélé que 6 % des OMR correspondent à des déchets verts, soit environ 20 kg/hab/an.

L'action projetée vise donc conventionner avec le secteur associatif pour apporter une solution de broyage des végétaux pour les particulier notamment.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Etablir une liste des associations potentiellement intéressées par la mise à disposition de broyeur
- Rechercher des vendeurs de broyeurs de préférence dans les Alpes de Haute Provence
- Acquérir des broyeurs mobiles
- Rédiger une convention pour le prêt aux associations
- Personnaliser les broyeurs

Les broyeurs devront répondre à plusieurs critères :

- Etre mobile
- Etre facilement transportable (remorque, fourgon, ...)
- Etre simple d'utilisation
- Broyer des déchets verts jusqu'à 5-6 cm de diamètre

Résultats quantitatifs:

Prêt de chariot :

- Jardin des collines
- Histoire et patrimoine (Peyruis)
- FNE 04
- EHPAD L'oustaou de Lurs

Utilisation / démonstration du broyeur :

- Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2013 (2 fois durant la semaine)
- Grande traversée des Mélèses 2014 (Allos)
- Utilisation sur le SYDEVOM (une vingtaine de fois depuis l'achat)

Résultats qualitatifs :

- Réduction des déchets verts dans les ordures ménagères et en déchèterie
- Paillage grâce au broyât récolter
- Utilisation du broyât comme d'un structurant pour le compostage
- Réduction des déchets sur certaines manifestations (notamment sportive ou le SYDEVOM a récupéré les plateaux repas en carton ainsi que les couverts afin de les composter)

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Recherche de broyeurs selon les divers critères : courant 2013
- Choix du modèle de broyeur : Octobre 2013
- Acquisition de 3 broyeurs : Octobre 2013
- Préparation de la convention + renseignements sur l'assurance : Fin 2013 / début 2014
- Prêt des broyeurs : 2014 - 2015

Année principale de réalisation:

2013

Moyens humains :

2 Animateurs (nous estimons à 10 % la part de travail consacré uniquement à la mise à disposition et à l'utilisation des broyeurs)

Moyens financiers :

- Achat broyeurs : 5900 € HT
- Location d'un fourgon pour le transport : 1500 € HT
- Frais divers : estimation à 500 € HT

Moyens techniques :

- Location d'un fourgon pour le transport d'un broyeur plus le matériel de stand.
- Petit utilitaire pour le transport d'un broyeur seul

- Essence
- EPI (équipement de protection individuel) fourni lors de la mise à disposition

Partenaires moblisés :

- ADEME
- Conseil Départemental 04 (anciennement conseil général)

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action est facilement reproductible mais reste onéreuse.

En effet nous n'avons pas encore amorti l'achat des broyeurs.

De plus la convention de prêt doit être bien rédigé notamment pour les assurances (en cas de casse, blessure, vol, ...).

Difficultés rencontrées :

La mise à disposition de broyeur mobile reste une action originale et que peu de personne propose (gratuitement).

En revanche elle ne s'adresse pas aux particuliers directement car cela serait considéré comme de la concurrence déloyale face aux entreprise de location.

Les particuliers doivent donc passer par les associations s'ils souhaitent bénéficier des broyeurs.

Recommandations éventuelles:

Bien expliquer le fonctionnement des broyeurs afin d'éviter les casses.

Insister sur le port des EPI.

Avoir une convention la plus exhaustive possible afin de se protéger contre une mauvaise utilisation ou un mauvais stockage des broyeurs.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.